Planification et transfert successoral au moyen de l’assurance vie (vie)

OBJECTIFS

Par cette formation les participants pourront mieux conseiller leurs clients sur les possibilités de la planification successorale au moyen des assurances vie.

RESUME

Catégorie:

- Assurances

Niveau:

Avancé

Type de formation:

E-learning - étude à distance

Prix:

- Membre: € 185.00
- Non-membre: € 210.00
- Partner BZB: € 185.00
- Incompany: sur mesure, prix à la demande

Heures de recyclage:

- Banque: **5h** général
- Assurances: **5h** général

PUBLIC

Cette formation est principalement destinée aux intermédiaires bancaires et d’assurances et aux autres conseillers financiers souhaitant s’initier aux techniques de planification successorale (branches 21 et 23) ainsi qu’à leurs responsables de distribution et personnes en contact avec le public.

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation de niveau avancé : cette formation requiert une connaissance générale de base du sujet.

PROGRAMME

CONTENU

- Objet et intérêt de la planification successorale
- Analyse préalable de la situation patrimoniale individuelle et familiale
- Techniques de planification successorale et approfondissement des liens avec l’assurance vie :
  - les régimes matrimoniaux et la cohabitation et leurs conséquences sur les successions

    - les donations
    - les testaments
    - l'émigration (éléments de droit comparé)
- Assurances vie utiles à la planification successorale
- Taxation des prestations en cas de décès et droits de succession
- Clause bénéficiaire en assurance vie :
    - droits du preneur
    - minorité du preneur d'assurance
    - qui peut-on désigner comme bénéficiaire ?
    - autonomie de la clause bénéficiaire par rapport au droit successoral
    - conditions de forme
    - rédaction de clause invalide au regard du droit civil (conséquences)
    - effets juridiques de la désignation (enfants, conjoint, tiers)
    - utilisation du mécanisme de legs en duo
    - bénéficiaire acceptant
    - révocation

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée**: 5 heures
- **Nombre de pages syllabus :** +- 42 pages
- **Heures de recyclage** : Chaque module comprend un test en ligne composé de questions à choix multiples. Les heures de recyclage ne sont accordées que si vous réussissez ce test. Si vous l'échouez (résultat inférieur à 60 %), les heures de recyclage ne seront pas accordées pour ce module. Nous vous recommandons donc de ne passer le test que lorsque vous êtes sûr de maîtriser la matière.

MÉTHODOLOGIE

Un **« e-learning - étude à distance »** est un auto-apprentissage à 100 %. Il s'agit d'une forme d'apprentissage dans laquelle le participant traite individuellement, à son propre rythme, du contenu d'apprentissage qui est proposé sous la forme d'un syllabus rédigé par le formateur. Celui-ci est proposée au format numérique (PDF) via la plateforme d'apprentissage MyFA, éventuellement complété par une plateforme d'exercice.

Matériel didactique :

- Syllabus
- Questions d'entraînement